

Soulet Marc-Henry, « Vulnérabilité et enfance en danger. Quel rapport ? Quels apports ? » in Lardeux L. (éd.), *Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance. Nouveaux éclairages croisés*, Paris, La documentation française, 2014.

Dans des textes antérieurs, je me suis efforcé de dégager les dangers d'une utilisation inconsidérée de la notion de vulnérabilité et de spécifier les qualités euristiques qu'elle me paraissait receler pour l'analyse en sciences sociales<sup>1</sup>. Au fil du temps et des discussions avec des collègues lors de colloques ou de séminaire sur la question, il m'est progressivement apparu que quatre propriétés pouvaient être identifiées pour spécifier au plus près les conditions de son usage analytique en incluant et dépassant l'arrière-plan ontologique de la fragilité de la nature humaine qu'elle incorpore inmanquablement :

- a) Sa nature relationnelle. La vulnérabilité est à saisir dans la relation entre un groupe ou un individu ayant des caractéristiques particulières (notamment un déficit de protection pour se garder de la potentialité à être blessé) et un contexte situationnel ou sociétal qui soumet à l'exposition particulière d'une menace. Autrement dit, parler de vulnérabilité en soi n'a pas de sens dans la mesure où des individus singuliers sont vulnérables dans certaines conditions (variables et inégalement distribuées selon les individus) et dans celles-ci seulement. Être vulnérable est en ce sens toujours être vulnérable à l'action (volontaire ou non) d'un agent externe (humain ou non humain).
- b) Son caractère potentiel. La vulnérabilité naît de la possibilité de la concrétisation d'une menace, du risque de réalisation d'un danger, de l'accomplissement d'une lésion. Mais il faut bien comprendre que, tant que l'on raisonne en termes de vulnérabilité, rien de tout cela ne s'est encore matérialisé et donc il est toujours possible qu'il n'en aille pas ainsi, voire qu'une action soit possible pour en contrer l'advenue ou en limiter les effets négatifs. La vulnérabilité est en ce sens intimement liée à l'idée de capacité d'action
- c) Une notion dialectique<sup>2</sup> : À la différence d'autres notions qui fonctionnent par couple (fragilité et robustesse, déviance et norme, exclusion et intégration...), il est impossible, pour les raisons liées à la condition humaine évoquées plus haut,

---

1. Soulet M.H., "Les raisons d'un succès. La vulnérabilité comme analyseur des problèmes sociaux contemporains" in Brodriez-Dolino A., Von Buelzingsloewen I., Eyraud B., Ravon B. & Laval C., *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 ; Soulet M.H., "La vulnérabilité, une ressource à manier avec prudence" in Burgogne-Larsen L. (éd.), *La Vulnérabilité saisie par les juges en Europe*, Paris, Éditions Pedone, 2014 ; Soulet M.H., "Reconsidérer la vulnérabilité" in *Empan*, n°60, 2006 ; Soulet M.H., "La vulnérabilité. Un problème social paradoxal" in Châtel V. et Roy S. (éd.) *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2008.

2. Ou conjonctive si l'on suit la proposition de Jean-Louis Genard. Genard J.L., "La question de la responsabilité sous l'angle du référentiel humanitaire" in Brodriez-Dolino A., Von Buelzingsloewen I., Eyraud B., Ravon B. & Laval C., *op. cit.*

d'opposer l'invulnérabilité à la vulnérabilité. La vulnérabilité nous oblige en effet à ne pas penser en termes de fracture entre Eux et Nous, à rompre avec une pensée polarisante et dichotomique, à ne plus limiter le regard au seul travail sur/avec/pour autrui, un autrui toujours en ce cas altéré, quand ce n'est pas aliéné. La vulnérabilité n'est pas dichotomique parce qu'elle est dialectique. C'est ce qui lui permet de faire tenir ensemble de manière dynamique des registres en apparence opposés.

- d) Une dimension structurelle. Il existe un lien fort entre vulnérabilité et protection (je suis d'autant plus exposé à un danger que je suis mal protégé). Or les protections ne sont jamais une affaire strictement individuelle, particulièrement dans les social-démocraties qui ont fait de celles-ci une des caractéristiques majeures de leur système socio-politique. En ce sens, parler de la vulnérabilité plus grande d'un groupe social ou d'un individu, c'est d'emblée le situer sur l'échelle des protections, soit en sous-entendant une exposition structurelle plus importante à un risque particulier, soit en pointant une lacune du dispositif protectionnel.

Cet essai de clarification notionnelle de la vulnérabilité ne cherche pas à opérer des distinctions de registres, à la différence par exemple de la modélisation proposée par Estelle Ferrarese distinguant la vulnérabilité comme disponibilité à la blessure, la vulnérabilité comme dépendance et la vulnérabilité comme impropriété de soi <sup>3</sup> ou de la distinction faite par Vivianne Châtel entre vulnérabilité ontologique (nous sommes vulnérables car nous sommes tous sujets à être moins soit par vieillissement, soit par accident), vulnérabilité sociale (certains d'entre nous sont fragilisés par la forme que prennent certains arrangements sociaux) et vulnérabilité d'interdépendance (nous n'existons que parce que nous sommes en relation) <sup>4</sup>. Elle vise davantage à identifier les propriétés communes de la vulnérabilité, par-delà les variations qu'elle peut prendre. Selon les domaines considérés, certaines de celles-ci peuvent revêtir plus d'importance ou peuvent apporter une meilleure compréhension de ce qui est en jeu.

Mettre en lien vulnérabilité et enfance en danger, puisque c'est l'objet de cet ouvrage, revient alors à se poser deux questions au regard de ces considérations liminaires. Que dit de plus ou mieux la notion de vulnérabilité au regard de notions voisines comme la dépendance ou la faiblesse qui sont aussi souvent mobilisées dans ce champ de problèmes ? Comment chacune de ses propriétés rappelées ci-dessus peut-elle être mobilisée pour ce faire et laquelle (ou lesquelles) est (sont) le (les) plus à même de le faire ?

\*\*\*\*\*

En danger ! Enfance en danger. Sans même avoir besoin de savoir de quoi l'enfance est en danger, sans avoir la nécessité de spécifier la nature intrinsèque de ce ou ces dangers.

---

3. Ferrarese E., « Vivre à la merci. Le *care* et les trois figures de la vulnérabilité dans les théories politiques contemporaines » in *Multitudes*, vol2, n°37-38, 2009.

4. Châtel V., « Une éthique de la vulnérabilité » in Soulet M.H., *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l'éthique de la sollicitude*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2014.

Ontologiquement, plus que tout être humain (mais j'aurai l'occasion de revenir sur ce comparatif dans quelques lignes), l'enfant est susceptible d'être menacé dans son existence ou dans son développement. Et là, point n'est besoins d'identifier l'absence d'une capacité ou son amoindrissement ; point n'est besoin d'un déficit de quelque nature ou d'une fragilité spécifique. La vulnérabilité de l'enfance naît de remparts insuffisants face à des périls qui l'entourent et peuvent s'abattre sur celle-ci, en raison même de la condition de l'enfant en tant qu'être en constitution biologiquement, psychologiquement, socialement. Ce défaut de défenses d'un être en devenir ne doit pas être entendu au seul plan développemental. La dimension structurelle de la vulnérabilité est là pour nous le rappeler. D'une part, l'enfance est aussi une construction sociale et l'incomplétude et l'inachèvement qui la caractérisent sont variables selon les configurations socio-historiques. D'autre part, et surtout en ce qui nous concerne ici, l'exposition à l'actualisation d'un danger n'est pas identique ; elle est inégalement distribuée. Elle varie selon les protections dont chacun dispose. Les protections exogènes viennent, plus ou moins, pallier les défenses endogènes insuffisantes (ne parle-t-on pas naturellement dans le langage juridico-administratif de la « Protection de l'enfance » ?).

Dès lors, les protections, leur importance, leur degré, leur forme, constituent un registre autour de l'enfance que la notion de vulnérabilité permet de thématiser fortement. Pas seulement en raison de sa fragilité (frêleté ?) intrinsèque imposant de prendre garde de dangers aussi multiples qu'imprévus, mais bien parce que la distribution sociale de ces dangers soumet les enfants concrets à des risques inégaux de devoir y faire face. Le paradoxe étant toutefois que ladite protection doit être à la fois générique (viser l'enfance) et spécifique (cibler certains enfants). Et dans ce dernier cas, reviennent telles une antienne la « prédisposition au risque », i. e. l'exposition extrême, de certaines existences enfantines, et la douloureuse question de l'appréciation des probabilités de concrétisation de ces dangers <sup>5</sup>.

Mais, au premier chef, ce que la mobilisation de la notion de vulnérabilité dans le champ de l'enfance en danger permet, c'est bien l'inconcevabilité d'un report sur les intéressés en raison même de leur minorité (je reviendrai sur cet élément plus tard) ; il est impossible d'arguer sérieusement que certains enfants contiennent les propensions négatives de la menace alors que d'autres la voit se réaliser à leur détriment. Il est impossible en effet de se laisser entraîner par la représentation communément assumée selon laquelle dans le passage de la potentialité à la concrétisation, l'individu y est pour quelque chose, ce qui peut, de fil en aiguille, laisser penser qu'il en est le premier responsable en raison de ses particularités singulières (parce qu'il est moins vigilant, moins prudent, plus faible). Il est ainsi impensable de souscrire à l'explication, pourtant bien commune elle aussi, selon laquelle contenir la protection est d'abord une affaire personnelle, une vertu morale autant que sociale (les plus prévenants, les plus prévoyants, les plus soucieux, les plus attentifs sauront faire face). La vulnérabilité des enfants, parce qu'elle renvoie à une fragilité constitutive partagée liée à leur inachèvement, disqualifie toute explication d'un report de responsabilité sur les enfants eux-mêmes, et l'inégale exposition aux dangers résultant de cette

---

5. Benoit Eyraud et Pierre Vidal-Naquet soulignent le même paradoxe dans leur analyse de la protection des personnes sous tutelle et montrent le décalage entre la capacité des politiques de protection à réduire les inégalités en répondant aux besoins des individus définis comme « abstraits » et la prise en compte de « ce qui importe » pour la personne concrète. Eyraud B. & Vidal-Naquet P., « La protection des personnes vulnérables : la part de l'arbitraire. Une étude de cas » in *SociologieS*, novembre 2012.

constitution particulière ne peut être attribuée qu'à des modalités particulières des arrangements sociaux sur lesquels il est possible d'agir, comme le rappelait déjà fermement Robert Goodin il y a vingt ans <sup>6</sup>. En ce sens, la vulnérabilité, sous cet angle, nous oblige à refuser l'illusion du mérite individuel comme force première pour éviter la concrétisation du danger et rappelle la part prépondérante que peuvent y prendre les facteurs structurels. Elle engage ainsi notre responsabilité individuelle et surtout collective.

\*\*\*\*\*

En danger. Certes, mais de quoi. C'est là que la propriété potentielle de la vulnérabilité devient une ressource analytique pour qualifier la susceptibilité des maux encourus. À la différence stricte du risque qui, dans sa dimension probabiliste et assurantielle, renvoie au caractère déterminable de sa réalisation, i.e. le risque est connu ainsi que les conditions et circonstances de sa réalisation, la référence à la vulnérabilité souligne l'absence de connaissances adéquates sur la menace <sup>7</sup> (si l'on refuse cette distinction, alors il faut considérer que la vulnérabilité ne désigne rien d'autre, comme le laisse entendre un usage courant, qu'une probabilité plus grande que la moyenne de voir une menace se réaliser). Cette susceptibilité à certains maux, cette disponibilité à des blessures, il faut donc au contraire la concevoir comme ouverte. Ces maux, ces blessures ne sont pas connues, la liste n'est pas finie, à tout le moins ils ne sont pas clairement identifiables *a priori*, ou trop nombreux pour être circonscrits et définissables. Ils sont tout autant imprévisibles objectivement qu'incertains subjectivement, ce qui rend d'autant plus difficile l'activité de s'en protéger comme d'en être protégé.

Mais cette exposition ouverte au danger n'oblitére pas la possibilité de se pencher sur la nature du danger potentiel et d'opérer une distinction cruciale. La potentialité porte en fait sur deux registres. Elle marque, pour un individu ou un groupe d'individu, soit le fait que se matérialise un ou des effets négatifs de maux particuliers, soit le fait qu'un événement nuisible vienne gêner la réalisation d'une capacité ou entraver le développement d'une qualité particulière. Ce qui est, quand on considère un public susceptible au danger comme l'enfance, une distinction de taille. Le recours à la notion de vulnérabilité vient ouvrir l'empan analytique ; elle force le regard à considérer tant le négatif produit que le positif empêché. Elle constitue en ce sens une véritable notion accordéon permettant aussi bien de se pencher sur la susceptibilité à la blessure dont l'enfance serait en quelque sorte une victime possible, l'exposition à l'atteinte de son intégrité corporelle ou psychique, la disponibilité à subir un tort ou à encourir des maux (le premier registre) que d'examiner le risque de voir des potentialités rester non utilisées, être gâchées même, bref celui d'assassiner des Mozart en herbe (le deuxième registre). La vulnérabilité nous enjoint en ce sens à considérer le risque qu'une action nuisible advienne et contribue ainsi à réaliser un danger mais aussi, en même temps, à tenir compte de la possibilité qu'une action positive ne se réalise pas, ne soit pas conduite, et vienne dès lors en creux nuire au développement harmonieux

---

6. Goodin R. *Protecting the Vulnerable. A Reanalysis of Our Social Responsibilities*, University of Chicago Press, 1985.

7. Ce que rappelle fort justement Estelle Ferrarese. Ferrarese E., « Les vulnérables et le géomètre : sur les usages du concept de vulnérabilité en sciences sociales » in *Raison publique*, *op. cit.*

de l'enfance, ce qui met l'accent sur les supports institutionnels, sociaux et familiaux nécessaires pour concrétiser la construction d'une autonomie relative dans l'âge adulte.

Cette accentuation duelle sur la potentialité d'une action négative réalisée et celle d'une action positive non réalisée, au cœur de la notion de vulnérabilité, appelle aussi à considérer les non-actions et les omissions d'agents tiers comme des sources de la concrétisation des maux et donc à les intégrer dans le raisonnement qu'ouvre la référence à la vulnérabilité. Ce que rappelle Estelle Ferrarese en commentant l'œuvre de Robert Goodin, expliquant qu'ainsi il est possible « de renvoyer à des torts infligés par l'inaction des autres plutôt que par leur action, ce que proscrit la métaphore de la blessure. La vulnérabilité entendue dans ce sens implique alors de rendre moralement équivalents les actes et les omissions, les obligations négatives et positives, pour reprendre les termes du programme que se donne Robert Goodin dans *Protecting the Vulnerable*. L'on n'est plus simplement vulnérable aux actions d'un autre violent, ou humiliant, mais à tous ces autres qui ne nous viennent pas en aide ; il est ainsi possible de conceptualiser une vulnérabilité à des « amis riches », au sens où l'on est vulnérable à la possibilité qu'ils ne nous prêtent pas secours alors que nous sommes dans le besoin. Le tort à la susceptibilité duquel renvoie le terme de vulnérabilité se ramène alors moins à la métaphore de la blessure qu'à celle de l'abandon. »<sup>8</sup>

Que pourrait bien ainsi signifier le retrait d'un enfant d'une famille maltraitante et son placement dans un dispositif substitutif si celui-ci le fragilise à nouveau par sa non-action et l'expose ainsi au risque de la non-réalisation de ses potentialités ? Rien d'autre en ce sens que de déplacer l'« objet » de la vulnérabilité, ce à quoi ledit enfant est exposé.

\*\*\*\*\*

En danger. Mais pas sans possibilités d'action, malgré une insuffisance de ressources endogènes. La vulnérabilité, en raison même de la dimension de potentialité qu'elle inclut, oblige à prendre nécessairement en considération la référence à l'action, et ce tant dans un registre collectif et institué que sous un aspect individuel. À partir du moment où quelqu'un est pris dans une situation de vulnérabilité, même en tant qu'être en devenir exposé par ce fait même, il est logiquement impliqué qu'il est capable d'agir ou de réagir pour tenter, de quelque manière et de quelque importance que ce soit, de contenir la concrétisation de la menace qu'elle porte en elle. Si tel n'était pas le cas, nous serions alors davantage dans une configuration relevant de l'assujettissement. À la différence donc de la fragilité, de la faiblesse ou bien encore de la précarité qui sont des concepts déficitaires, qualifiant négativement les acteurs en pointant le manque (incorporé ou positionnel), la vulnérabilité oblige à considérer la capacité actantielle des individus, de quelque grandeur qu'elle soit. Dans le schéma conceptuel de la vulnérabilité, les individus sont dotés par essence théorique de la compétence à agir. Il s'agit en ce sens d'une notion intrinsèquement habilitante.

---

8. Ferrarese E., « Vivre à la merci. Le care et les trois figures de la vulnérabilité dans les théories politiques contemporaines », *loc. cit.*, p.137, La formule « amis riches » est de Robert Goodin.

Dès lors, elle invite à penser sous un autre angle la question des protections et, corrélativement, celle de l'intervention sociale. Il ne s'agit plus seulement, même si bien sûr cette dimension conserve un caractère central, d'envisager les protections contre le danger et la menace comme une prémunition externe incombant entièrement à la collectivité dans une logique de socialisation des risques dont la vertu première, étayée sur le principe assurantiel, repose sur la compensation du fait que le risque, et son exposition inégalitaire, sont inhérents à l'organisation de la société et à la poursuite des fins qu'elle vise pour tous. Dans cette configuration, l'individu, en tant que membre de la collectivité, n'est envisagé que sous l'angle de la victime potentielle et est donc désapproprié de la compétence à entreprendre par lui-même des actions pouvant participer à la logique de contention du risque. Une fois celui-ci malheureusement réalisé, l'intervention réparatrice et/ou compensatrice le saisit passivement comme un objet à l'endroit duquel il faut adresser un ensemble de mesures dont il bénéficiera mais aussi qu'il subira. La logique véhiculée par la vulnérabilité est tout autre. Elle oblige logiquement, faute de n'être qu'une décharge quasi absolue ayant pour effet de dédouaner le collectif de sa propre responsabilité en la matière, à devoir intégrer la capacité d'action des individus, à les habilitier donc, tant dans l'intervention visant la prévention de la menace que dans celle cherchant à en réparer les effets. Elle ouvre de ce fait tout un pan novateur en matière de conception de l'intervention sociale prenant appui sur les compétences et habiletés des individus. Mobiliser de la notion de vulnérabilité, c'est prendre appui sur le postulat d'actantialité des individus pour repenser à nouveaux frais la question d'une intervention sociale assise sur les compétences et capacités, fussent-elles embryonnaires, des personnes pour lesquelles le risque s'est concrétisé. Et cette remarque a toute son importance pour l'enfance en danger puisqu'il ne s'agit plus de la considérer d'abord, et seulement, comme une victime, mais au contraire et surtout d'en faire une ressource centrale de la transformation de la situation. Certes, le chemin est étroit puisqu'il ne s'agit pas seulement de résoudre la quadrature du cercle du « responsable mais pas coupable », mais encore de trouver les leviers du développement de la capacité à agir. Mais, probablement, avec l'enfance s'agit-il d'un ferment qui ne demande qu'à lever, à moins que de ne le gâcher trop vite.

\*\*\*\*\*

En danger. C'est-à-dire, originellement à la merci de quelqu'un, étymologiquement sous la domination de <sup>9</sup>. Le danger naît d'une relation asymétrique. C'est là que la vulnérabilité, en tant que notion d'abord relationnelle, vient apporter un nouvel éclairage sur l'enfance en danger. La vulnérabilité n'existe pas *in abstracto*. Cela n'a pas de sens parler de la vulnérabilité de quelqu'un, d'une vulnérabilité en soi, à la différence de la fragilité ou de la faiblesse qui permettent de décrire, dans le registre du déficit, un état interne des individus considérés. Il n'y a de vulnérabilité que par rapport à quelqu'un, que par rapport à l'action de celui-ci, qu'il soit d'ailleurs un agent réel ou personnifié (comme les forces de la nature). La vulnérabilité n'existe en effet qu'en relation et qu'en situation. Tout comme le danger ! Affirmer cela, c'est alors, dans le domaine de

---

9. En latin danger renvoie à *dominium*, la propriété mais aussi le droit de propriété.

l'enfance en danger, devoir se pencher sur ladite relation et essayer de comprendre en quoi elle peut engendrer une menace venant faire écho à la condition d'inachèvement de l'enfance.

Si la vulnérabilité ne doit pas être appréhendée comme une essence singulière et servir à désigner des sous-ensembles de la réalité sociale, il faut alors admettre que c'est dans la relation avec l'environnement, naturel autant qu'institutionnel, physique autant que social, qu'il faut chercher sa force analytique. Ce qu'il est important de considérer ici, c'est la consubstantialité de la relation au contexte et d'un problème d'action. Aborder la vulnérabilité sous l'angle de la relation revient en quelque sorte à placer au centre de ses propriétés le rapport à l'action et mettre, ce faisant, l'accent sur un problème de protection et de prudence. La vulnérabilité naît du fait qu'une menace sur le cours ordinaire de l'existence d'un individu ou d'un groupe social surgit d'un rapport défavorable entre les propriétés de cet individu ou de ce groupe et celle d'un environnement social et/ou physique à un moment donné, dans un lieu donné. Cette potentialité émergente pose alors un double problème d'action. D'une part, une action sur l'environnement pour en modifier les propriétés ou pour les aménager aux caractéristiques dudit individu ou dudit groupe. D'autre part, une action sur ou à partir de l'individu pour faire face à la menace, la contenir ou l'annuler, en développant de nouvelles capacités, en modifiant des comportements ou en infléchissant des orientations existentielles. Appliquée à l'enfance en danger, cette assertion prend tout son poids puisqu'elle déplace la question de la vulnérabilité de sa dimension constitutive chez l'enfant à sa dimension environnementale puisqu'*in fine*, avant que de se lier aux caractéristiques spécifiques du vulnérable, elle s'ancre dans l'exposition à l'action d'agents, réels ou métaphoriques <sup>10</sup>, dans son environnement.

Considérer que la vulnérabilité ne provient toujours de l'autre (que ce soit un acteur singulier, un collectif constitué ou bien encore une structure organisationnelle), même si pour se réaliser elle doit rencontrer les qualités particulières d'un individu ou d'un groupe d'individu (sa faiblesse constitutive, ses fragilités spécifiques, ses déficits particuliers) porte l'accent sur une dimension particulière de la vulnérabilité, au regard de notions voisines, sa dimension politique. On peut en effet parler de vulnérabilité politique quand, à un moment où à un autre, nous devons subir les effets négatifs d'une relation asymétrique. Bien sûr, la notion flirte alors avec des notions connexes (domination, dépendance...) au risque de n'être rien d'autre qu'une manière euphémisée de nommer ces pans de la réalité sociale. Pourtant, je crois qu'il y a là une plus-value euristique, notamment lorsque l'on considère l'enfance en danger. Car, en dernière instance, l'enfance, par son statut de minorité et d'être en devenir, connaît structurellement un rapport social asymétrique. Il est dépendant, au sens fort du terme, i.e. pas indépendant et pas autonome, soumis à la bienveillance (et ses aléas) d'autres personnes aux fins de son développement, de son élevage comme de son éducation. Il doit donc être protégé en raison de cette situation particulière, d'une trop grande exposition à un excès de domination de ses précepteurs <sup>11</sup>. Reste bien sûr l'épineuse question que de juger de la dangerosité d'une relation structurellement asymétrique.

---

10. Pour reprendre la formule de Marie Garrau. Garrau M., « Comment définir la vulnérabilité ? L'apport de Robert Goodin » in *Raison publique*, n°14, avril 2011.

11. Étymologiquement avant que d'être celui qui enseigne, le précepteur est celui qui commande comme en a gardé trace l'ordre des Templiers.

Mais revenons sur ce lien consubstantiel entre vulnérabilité et relation asymétrique. L'essentiel de la vie sociale peut (doit) être pensé en termes de relation avec d'autres acteurs sociaux. L'amour, la compassion, la honte, la domination, l'autorité, la dépendance, la coopération, l'aide, l'exclusion, pour ne prendre que quelques expériences ordinaires de notre existence quotidienne sont, avant toute chose, des relations sociales. En quoi la vulnérabilité se spécifie-t-elle à ce niveau. Comme certaines relations sociales, elle est asymétrique au sens où la position des acteurs dans la relation n'est pas marquée du sceau de la réciprocité ; l'un peut et l'autre non, l'un fait et l'autre non <sup>12</sup>. Cette asymétrie se matérialise selon trois modalités distinctes sous l'angle de la vulnérabilité : la délégation de confiance qui condamne à surpasser une incertitude inhérente à toute relation avec un tiers, *a fortiori* quand la relation est marquée par la dépendance, l'asymétrie instituée des positions qui conduit à l'assujettissement ou à la dépendance qui nous fragilise en raison de notre soumission à la volonté, maléfique ou vertueuse, d'Autrui, ou bien encore la nature stratégique des rapports sociaux qui fait encourir une menace sur l'autonomie de l'acteur en raison d'une inégalité de capitaux et/ou de capacités à agir

Première variation : la vulnérabilité relationnelle renvoie à la question de la confiance. Celle-ci, en tant que rapport contrôlé au risque, ne peut être atteinte qu'au sein d'un monde familier qui réinscrit les événements à l'intérieur des limites d'un monde connu et certain. De manière générale, la confiance est essentielle à la fois pour asseoir des relations sociales stables et pour réduire la complexité des systèmes sociaux ; elle est une manière pour les acteurs sociaux de faire face à l'incertitude et à la fragilité inhérentes aux relations sociales. Elle présuppose un rapport au monde entretenant une relation dialectique entre risque objectif et délégation aveugle à un tiers (individu ou institution), entre incertitude des conséquences de son activité et foi en Autrui. La confiance repose implicitement sur un dispositif de promesse qui, en quelque sorte, révèle la fragilité des interactions sociales. Faire confiance à Autrui, pour reprendre les thèses de Vivianne Châtel <sup>13</sup>, c'est dépendre d'Autrui dans sa volonté de respecter des engagements la plupart du temps non formalisés, c'est s'en remettre à son bon vouloir en raison d'une imputation de probité qu'on lui fait ou d'une nécessité de lui déléguer, dans les circonstances présentes, une prise sur notre existence. Les abus de confiance seraient ainsi la concrétisation de la vulnérabilité inhérente aux relations sociales. Dans une relation symétrique, on peut bien sûr postuler qu'il existe à ce niveau une profonde réciprocité et Autrui est amené aussi à devoir nous faire confiance ; cet argument n'est toutefois pas recevable en ce qui concerne l'enfance. Elle est en danger, vulnérable par ce qu'elle est par condition inscrite dans une forme de relation reposant par nature, fut-elle sociale, sur l'asymétrie, parce qu'elle doit faire confiance, elle n'a pas le choix. Sans alternative à l'imposition bienveillante (dans le meilleur des cas), elle doit espérer que le monde, les autres, Autrui, tiendront leurs promesses et croire que ce sont de bonnes promesses.

---

12 À l'exemple des sentiments relationnels que sont, par exemple, la honte et la compassion. La honte qualifie un rapport social défavorable sur lequel on ne peut agir et qu'on doit endosser comme tel. Le sentiment de honte résulte justement de l'incorporation de ce rapport social. Dans cette asymétrie, celui qui éprouve le sentiment est « en bas » dans la relation, il se situe aux dépens de celle-ci. La compassion, elle, caractérise une asymétrie où celui qui éprouve le sentiment est « en haut » dans la relation, est, en quelque sorte, au bénéfice de celle-ci. Elle est un sentiment relationnel asymétrique ressenti par celui qui voit, mais ne vit pas, la peine ou la souffrance, une relation à la réciprocité impossible marquée de l'impuissance à transformer la situation pénible qui affecte celui pour qui on compatit. C'est en somme l'incapacité à agir sur la situation pénible vécue par autrui qui explique la compassion.

13. Châtel V., « La responsabilité-pour-autrui : un préalable à la confiance » in Balsa C. (s/s la dir. de), *Confiance et lien social*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2005.



Deuxième variation : la vulnérabilité se confond avec la domination et la dépendance parce que l'asymétrie entre les acteurs est structurelle. Je subis le bon vouloir (ou le mal vouloir) de l'autre. En d'autres termes, il n'y a plus de potentialité, au sens de menace contenable, mais certitude de la réalisation du risque (la seule question demeure quand et comment) ; il y a inexorablement soumission structurelle à l'autre puisque la vulnérabilité est alors totale et intégrale car elle renvoie à un différentiel institué de position. La vulnérabilité qualifierait une position inférieure dans la relation en raison d'une moindre possibilité de peser sur la relation en situation. Ici l'exposition n'est pas aveugle, elle est assurée et personnalisée ; la domination ou la dépendance est là. Seules restent indéterminées la nature et la période du préjudice ou du bénéfice, dans tous les cas subis. Nous sommes proche de cette forme de vulnérabilité constitutive qu'Estelle Ferrerese nomme l'impropriété de soi, cette subordination qui expose aux mots qu'autrui est en position d'infliger arbitrairement (il faudrait simplement ajouter cette subordination aux soutiens que nous devons attendre de la bienveillance d'Autrui). La vulnérabilité traduit et incarne un rapport de pouvoir qui, à défaut d'être absolu, est structurel. Seuls, en ce cas, quand des dispositifs externes à la relation peuvent venir contrecarrer cet état de fait et permettre une soustraction du danger ou une échappatoire à une aide contrainte. Mais là la frontière est ténue entre domination et autorité, entre aide et dépendance, ce qui justement fait la ligne de partage entre une relation éducative dangereuse car nocive et non respectueuse des potentialités de l'enfant et une relation éducative structurante portée par la référence choisie à un autre éduquant.

Troisième variation : la vulnérabilité qualifie une asymétrie situationnelle et donc réversible. Elle renvoie à la question des inégalités de possibilité à agir dans une situation donnée et pointe une moindre capacité actantielle situationnellement, un problème d'autonomie à agir à partir de soi-même et, donc, de capitaux, de capacités ou de compétences. Elle devient alors une question d'action stratégique, voire une question polémologique, ce que Marie Garrau rappelle en commentant Robert Goodin. « ... on peut donc la définir comme un état du sujet, fondé dans une relation de dépendance et d'exposition, et dont les variations sont fonction de deux facteurs, qui, pris ensemble, déterminent le rapport des pouvoirs ou capacités d'agir en présence : les capacités ou ressources de l'individu dépendant ou exposé d'un côté et le pouvoir d'agir sur lui dont dispose l'agent, réel ou métaphorique, dont il dépend ou auquel il est exposé de l'autre. »<sup>14</sup>. Il y a vulnérabilité quand la menace est là, en raison d'une différence positionnelle et actantielle, de voir s'instituer un rapport de soumission/sujétion, mais qu'il y a néanmoins capacité de contenir celui-ci parce qu'il existe d'autres sphères de l'existence dotées de la possibilité d'inversion de l'asymétrie ou d'instauration de coopération symétrique. Dans le cas de l'enfance, cette forme de vulnérabilité relationnelle viendrait qualifier, plus que l'inégalité de ressources et de compétences, l'empêchement de l'expression de celles-ci ou le frein de leur développement.

En qualifiant un différentiel de potentialité à agir efficacement et significativement en société, la référence à la vulnérabilité vient ici souligner pour l'enfance toute l'importance de dispositifs préservant la décence au sens d'Avishai Margalit et évitant « les conditions constituant aux yeux de ses membres une raison de se sentir humiliés »<sup>15</sup> non reconnus ou amoindris, pourrait-on ajouter, et permettant de bénéficier d'une parité de participation à la détermination de leur

---

14. Garrau M., « Comment définir la vulnérabilité ? L'apport de Robert Goodin », *loc. cit.*, p.84.

15. Margalit A., *La Société décente*, Paris, Éditions Flammarion, 2007.

existence (pour détourner la célèbre expression de Nancy Fraser au sujet de la reconnaissance <sup>16</sup>). Bref, la vulnérabilité en rappelant cette isonomie impossible de la relation enfants-adultes, pointe la tension entre une situation problématique auxquels doivent tenter de répondre les dispositifs sociaux afin de permettre la formation d'une identité individuelle positive et un état constitutif qu'il n'est pas possible, ni peut-être souhaitable, d'annuler quand bien même il serait asymétrique.

\*\*\*\*\*

La vulnérabilité saisie dans sa relation à une situation permet ainsi de mettre à jour le travail du corps social pour faire face à un risque et d'en contenir la réalisation, et donc de donner à voir les mécanismes de sa transformation en résultante d'une volonté de perpétuation même de l'ordonnement social en question. Elle permet de comprendre, au sens littéral du terme, l'action sur les structures et l'action autour et avec les individus. Sa valeur analytique vient justement de cette capacité/nécessité de prendre simultanément les deux en compte. La potentialité contenue dans la vulnérabilité oblige à penser conjointement ces deux aspects pour saisir la nature profonde du problème d'action en jeu. Cette propriété conceptuelle permet également d'opposer la vulnérabilité à des notions monovalentes qui soulignent un état, comme la fragilité qui désigne une propriété intrinsèque d'un individu ou d'un groupe lié, par exemple à une corporéité défaillante pour les personnes âgées ou au statut d'être en devenir pour les enfants, ou comme la précarité qui qualifie une absence de plusieurs sécurités nous plaçant dans une situation de mauvaise protection et nous obligeant à implorer pour obtenir. Elle oblige par ailleurs à dédoubler le regard vers, d'une part, les conditions sociales de production de la potentialité à être blessé et, d'autre part, les conditions sociales de la matérialisation de la blessure. Elle invite ainsi à être attentif aussi bien à ce qui peut éviter la concrétisation de la potentialité négative, à ce qui peut ruiner la réalisation ou le développement de potentialités positives qu'à ce qui est mis en œuvre pour en panser les effets. De ce fait, elle étend l'empan temporel de l'action en en élargissant le spectre en amont et en aval de la menace. C'est cette prise en compte de la variable temporelle qui en accroît la valeur pragmatique puisqu'elle démultiplie les possibilités de l'action publique au nom de la vulnérabilité en l'orientant de façon légitime tout à la fois vers les bienportant, vers les blessés légers et vers les grands blessés.

Pour conclure et ne pas faire de la vulnérabilité une panacée analytique dans laquelle chacun pourrait s'engouffrer les yeux fermés et l'esprit critique en berne, il convient de toujours avoir présente à l'esprit cette interrogation de Marie Gaille et de Sandra Laugier (et leur réponse). « Que risque-t-on de passer sous silence ou de négliger en se concentrant sur la vulnérabilité ? Peut-être simplement la réalité de la blessure et l'injustice déjà présentes et pas simplement possibles » <sup>17</sup>

---

16. Fraser N., *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, Éditions La Découverte, 2005.

17. Gaille M. & Laugier S., « Introduction » in *Raison publique*, *op. cit.*, p.13.